

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 10 MARS 2021**

Séance n°3 du 10 mars 2021

Délibération n°2021100301

Objet : adoption du Budget Primitif 2021.

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 27
Nombre d'excusés : 5 dont 4 ont
donné pouvoir
Nombre d'absents : 8

Le dix mars deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le deux mars deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : Thierry BASTIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent – M. BONNET Franck – M. COMBAUD Renaud – Mme BERNARD Anne-Marie - M. VIDAL Laurent – Mme LAMAZIERE Véronique – M. TESSIER Jean-Luc – M. PANTIER Jean-Marie - Mme ROCHE Nadine – Mme BAUDRILLART Agnès - M. GUYON Jean-Guy - Mme BERNARD Dominique.

Etaient excusés : M. DE LUSTRAC Jean-Marc - Mme FOURÉ Brigitte (pouvoir à M. COMBAUD Renaud) - M. ZULIAN Jean-Louis (pouvoir à M. DANÈDE Laurent).

Etaient absents : Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - M. HAMON Jérémy – M. RAINETEAU Jean - Mme TEILLET Anne.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : M. JOURDAN Pascal Olivier – M. BASTIER Thierry – M. POINSET Cyril - M. MATHIEU Xavier – M. GEOFFROY Fabrice – Mme MOREAU Carole – M. THOMAS Jean-Claude – M. THOMAS Hubert – M. STYNS Guy – Mme ASHBOLT Louisa - M. FORT Jean-Paul – CREMOUX Christine - Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. SEGUINAR Claudy.

Etaient excusés : M. JOBIT Jean-François (pouvoir à M. BASTIER Thierry) - Mme REMY Catherine (pouvoir à M. BASTIER Thierry).

Etaient absents : M. POUX Pierre - Mme VIEYRES-TEILLET Huguette – Mme GUILLONNEAU Séverine – M. BŒUF Pascal.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président présente au comité syndical le budget primitif 2021 :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 903 690,00 €
- Les dépenses et les recettes en investissement s'équilibrent à 117 358,17 €

Après en avoir délibéré, les élu(e)s, à l'unanimité des membres présents, approuvent le Budget Primitif 2021.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.

Publiée le.....